

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE 11/2026

**Portant délégation de signature au profit de
Madame Thérèse EVRARD
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
Exerçant les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie**

La Maire de La Commune de VERS SUR SELLE.

Vu les articles, L.2122-18, L.2122-19 et R.2122-8 du CGCT.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine de la location de la salle communale, de la gestion des activités péri et extra-scolaire de l'enregistrement du dépôt en mairie des dossiers d'urbanisme ainsi que de l'envoi au contrôle de légalité via @ctes des arrêtés et délibérations, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Thérèse EVRARD DEMONCHY, adjoint administratif principal 1^{ère} classe exerçant les fonctions de secrétaire générale de mairie.

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est donné, sous la surveillance et la responsabilité de Madame le Maire, délégation de signature à Madame Thérèse EVRARD DEMONCHY, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, exerçant les fonctions de secrétaire générale de mairie, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints pour :

- Les actes relatifs à la location de la salle communale.
- Les documents à destination des parents pour les activités péri et extra-scolaires.
- La réception en mairie des dossiers d'urbanisme
- L'envoi au contrôle de légalité via @ctes des arrêtés et délibérations.

Article 2 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit au registre des arrêtés du maire et dont une ampliation sera transmise en préfecture.

Pour extrait conforme au registre.

Vers sur Selle, le 20 mars 2026

La Maire,
Karine LEFEBVRE

